

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 30/11/2017  
Date d'affichage : 13/12/2017

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017**

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux du complexe périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de financer l'opération « construction d'un bâtiment périscolaire » prévu sur l'exercice 2018.

La commune souhaite faire un emprunt d'un montant de 28 000 € remboursable sur 5 ans pour financer ces travaux.

Quatre banques ont été consultées :

Le Crédit Agricole, La Caisse d'Epargne, La Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Après consultation des offres, l'organisme bancaire retenu est le Crédit Agricole.

<b>DURÉE</b>	<b>5 ANS</b>	
<b>Périodicité</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
Trimestrielle	0.51%	1 418.82 €
Semestrielle	0.51%	2 839.42 €
Annuelle	0.51%	5685.97 €

Commissions et frais de dossier : 150 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à contracter l'emprunt de 28 000 € auprès de la banque Crédit Agricole au taux fixe 0.51 % sur un remboursement annuel
- DONNE POUVOIR au Maire à signer le contrat de prêt

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET